

POLITIQUE ALIMENTAIRE DU CPE DU PIC (MODIFICATIONS)

Après maintes lectures du document Politique alimentaire à l'intention des centres de la petite enfance et autres services de garde éducatifs conçu par l'ARCPEL, le comité politique alimentaire du PIC a apporté quelques modifications. Ces changements adaptés à notre réalité, sont listés ci-dessous.

Suite à la suggestion de l'ARCPEL et afin de préserver l'intégralité de leur document, il nous a été demandé de procéder ainsi, soit d'adopter leur politique dans son ensemble en y rajoutant une liste de nos propres modifications.

1. RÔLES ET RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DE L'ALIMENTATION

p. 7 - 1.1 - 13^{ième} puce

Remplacer la phrase suivante : « Prépare les enfants à la prise du repas en établissant une routine ...Après le repas du midi, tous les enfants sont invités à se laver les mains et à se brosser les dents; »

Par celle-ci : « Prépare les enfants à la prise du repas en établissant une routine ...Après le repas du midi, tous les enfants sont invités à se laver les mains; »

p. 7 - 1.1 - 14^{ième} puce

Remplacer la phrase suivante : « Évite de consommer un repas différent en présence des enfants; »

Par celle-ci : « Évite de consommer un repas différent en présence des enfants, à moins d'une restriction alimentaire, d'une raison médicale ou d'un régime (*voir Politique d'intégration des enfants présentant des allergies ou des intolérances alimentaires, volet éducatrices*); »

p. 8 - 1.2 - 11^{ième} puce

Remplacer la phrase suivante : « Conseille ou informe le personnel et au besoin les RSG sur des questions liées à l'alimentation; »

Par celle-ci : « Conseille ou informe le personnel sur des questions liées à l'alimentation; »

2. QUANTITÉ ET QUALITÉ NUTRITIVE

p. 11 - 2.2 - 2^{ième} puce

Remplacer la phrase suivante : « Les légumes sous forme de crudités sont fréquemment servis; »

Par celle-ci : « Les légumes sous forme de crudités sont régulièrement servis; »

p. 15 - 2.8

Remplacer la phrase suivante : « En raison de leur faible teneur nutritive et d'une teneur excessivement élevée en sucre raffiné, en gras saturés, en cholestérol ou en sodium, les aliments suivants ne se retrouvent pas au service de garde; »

Par celle-ci : « En raison de leur faible teneur nutritive et d'une teneur excessivement élevée en sucre raffiné, en gras saturés, en cholestérol ou en sodium, les aliments suivants ne se retrouvent pas ou rarement au service de garde; »

6. RESTRICTIONS ALIMENTAIRES

p. 23 - 6.2 – a)

Enlever la phrase suivante : « Offrir un autre plat à l'enfant ou remplacer l'aliment qui pose problème; »

p. 23 - 6.2 – c)

Remplacer la phrase suivante : « Accepter que le parent apporte l'ingrédient de remplacement afin qu'il soit cuit et apprêté par la responsable de l'alimentation du CPE sous certaines conditions ; »

Par celle-ci : « Accepter que le parent apporte l'ingrédient de remplacement déjà cuit et apprêté à la maison sous certaines conditions* (*voir Politique d'intégration des enfants présentant des allergies ou des intolérances alimentaires*); »

7. ANNIVERSAIRES, FÊTES ANNUELLES ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

p. 25 - 7.1 - 3^{ième} puce

Au CPE du PIC, c'est le choix 1 qui est retenu

« Une collation ou un dessert maison (gâteau, muffin, etc.) est servi à tous les enfants du groupe.

9. HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

p. 27 - 9.2 - 8^{ième} puce (modification apportée par l'ARCPEL)

Remplacer la phrase suivante : « Lorsque des gants sont utilisés, ils doivent être changés chaque fois qu'il y a préparation d'aliments différents. Ils sont lavés ou jetés à la même fréquence que le lavage des mains; »

Par celle-ci : « Lorsque des gants sont utilisés, ils doivent être changés chaque fois qu'il y a préparation d'aliments différents. Ils sont jetés à la même fréquence que le lavage des mains; »

p. 27 - 9.2 - 10^{ième} puce

Remplacer la phrase suivante : « Les personnes qui entrent dans la cuisine doivent préalablement se couvrir la tête d'une résille et se laver les mains à l'eau savonneuse ou avec une solution désinfectante sans rinçage; »

Par celle-ci : « Les personnes qui entrent dans la cuisine doivent préalablement se couvrir la tête d'une résille et se laver les mains à l'eau savonneuse ou avec une solution désinfectante sans rinçage; » Cette consigne s'applique à la responsable de l'alimentation.

Comité Politique alimentaire du CPE du PIC:

Chantal Portelance, responsable de l'alimentation

Julie Houle, directrice adjointe

Michèle Morrier, directrice générale